Règlement du jeu-concours « Devenez Ambassadeur Pilote d'essai Fenioux multi-SPORTS® pour la saison 2022 »

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Fenioux multi-SPORTS® (ci-après la « société organisatrice »), département des **Laboratoires FENIOUX** immatriculée au registre du commerce et des sociétés (R.C.S.) de CHÂTEAUROUX sous le numéro 333 469 682 et dont le siège social est situé au :

9 Avenue Pierre de Coubertin
36024 CHATEAUROUX CEDEX
Tél : 02 54 27 16 94 - Fax : 02 54 34 62 03
info.multisports@feniouxlab.fr

organise du 01/12/2021 à 08:00 au 31/01/2022 à 23:59, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Devenez Ambassadeur Pilote d'essai Fenioux multi-SPORTS® pour la saison 2022 » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée ni parrainée par un service tiers tel que Facebook ou Google.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur Site internet aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en remplissant le formulaire d'inscription proposé sur le site internet de Fenioux multi-SPORTS®.

La publication concernée est la suivante :
« Votre diététique sportive pour 2022 OFFERTE ? 😎
C'est possible avec le jeu Ambassadeur Pilote d'essai Fenioux multi-SPORTS® !
Jouez gratuitement ▶️ https://bit.ly/pilote-essai-2022

ℹ Comment ça marche ?
👉 Inscrivez-vous simplement sur notre site internet pour participer au tirage jusqu'au 31 janvier 2022.
👉 10 personnes seront tirées au sort et chacune recevra, en début de saison, un package avec des produits de la gamme Fenioux multi-SPORTS® d'une valeur de 250 € TTC.
👉 Règlement sur notre site internet. »

Au(x) adresse(s) : *https://www.fenioux-multisports.com/jeux-concours*

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant) pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Site internet, en aucun cas Site internet ne sera(ont) tenu(s) responsable(s) en cas de litige lié au Jeu. Site internet n'est (ne sont) ni organisateur(s), ni parrain(s) de l'opération.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

10 gagnant(s) sera(ont) tiré(s) au sort dans les 3 jour(s) suivant la fin du jeu.

Le(s) gagnant(s) sera(ont) contacté(s) dans les 3 jour(s) suivant le tirage au sort, lui (leur) confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 5 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Le tirage au sort effectué déterminera 10 gagnant(s) parmi les participants remplissant le formulaire d'inscription proposé sur le site internet de Fenioux multi-SPORTS®. Les gagnants seront ensuite contactés pour des vérifications de coordonnées et peaufiner leur dotation par email.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté du (des) lot(s) suivant(s), attribué(s) chronologiquement au(x) participant(s) valide(s) tiré(s) au sort et déclaré(s) gagnant(s). Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

10 dotations de produits diététiques Fenioux multi-SPORTS® d'une valeur de 250 euros TTC, dont les produits pourront varier selon la pratique du vainqueur.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Laboratoires FENIOUX
Département Fenioux multi-SPORTS®

9, Avenue Pierre de Coubertin, 36024 CHATEAUROUX CEDEX
Tél : 02 54 27 16 94 Fax : 02 54 34 62 03
info.multisports@feniouxlab.fr

RCS de Châteauroux : N°333 469 682
N° TVA intracommunautaire : FR43 333 469 682
Siret 333 469 682 00020 - APE 4791B

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

Laboratoires FENIOUX
Département Fenioux multi-SPORTS®

9, Avenue Pierre de Coubertin, 36024 CHATEAUROUX CEDEX
Tél : 02 54 27 16 94 Fax : 02 54 34 62 03
info.multisports@feniouxlab.fr

RCS de Châteauroux : N°333 469 682
N° TVA intracommunautaire : FR43 333 469 682
Siret 333 469 682 00020 - APE 4791B